

Prix 5€ N°23 juin 2018

Rédacteur en chef Lionel Dunet

PATRICK COLOMBIER

LES QUARANTE ANS DU SYNDICAT DE L'ARCHITECTURE

ÉDITORIAL

Cela fait donc quarante ans que le Syndicat de l'Architecture est né. À sa création en 1978, c'était une association regroupant des architectes mais aussi des intellectuels passionnés d'architecture comme François Barré, Roland Barthes ou Henri Lefebvre ainsi que des rédacteurs de revues d'architecture du monde entier.

Très vite sa notoriété va grandir avec le lancement d'un concours international ouvert de contre projet pour le quartier des Halles à Paris.

Six cents projets arriveront du monde entier.

Des syndicats régionaux se sont alors constitués un peu partout en France et la fédération qui en est sortie s'est soldée par l'éloignement d'une partie de ses membres fondateurs... L'éternel combat entre girondins et montagnards !

Il faut dire aussi que la gauche était arrivée au pouvoir, que les choses allaient mieux pour l'architecture avec la fin de la politique des modèles, l'arrivée de la loi MOP et la systématisation des concours pour les constructions publiques avec un réel accès pour les jeunes. Nous n'avions plus qu'un seul ennemi, l'Ordre des Architectes.

Faute de combats à mener autres que celui la, faute de combattants aussi, le Syndicat ferme ses portes en 1986.

Dix ans plus tard, à l'initiative de quelques montagnards qui jadis s'en étaient allés, il va renaître mais cette fois sous forme de vrai syndicat d'employeurs avec la ferme intention de promouvoir des structures d'agences responsables et respectables. Nous n'avons pas vaincu l'Ordre, alors nous avons composé avec et organisé un dialogue suivi, y compris pour les actions internationales.

Nous avons contribué largement à l'écriture du Livre Blanc sur l'Architecture, défilé en 2004 dans l'avenue de l'Opéra, proposé la refonte totale du permis de construire, écrit une charte de juste conduite pour ce métier, milité ardemment contre les PPP et autres exceptions à la loi MOP, participé à l'avènement de la loi CAP, rencontré des ministres de la culture autistes... Et au bout de tout cela, on se retrouve aujourd'hui face à un gouvernement qui veut supprimer les concours pour les bailleurs sociaux, poursuivre les conception constructions, faire la peau à la loi MOP et pourquoi pas demain à la loi sur l'Architecture sous prétexte que les professions réglementées n'ont pas l'heur de plaire à notre président de la république !

Sur les 30 000 architectes français, il n'y a que 9 000 entreprises d'architecture et parmi elles 94% ont moins de dix salariés !

4×4

S
O
M
M
A
I
R
E

P. 2

Concours ouvert d'idées pour le logement

P. 4

Projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel »

Une réforme tous les cinq ans

P. 6

Assemblée générale du 26 mai 2018

P. 6

Nouvelle dynamique dans le Sud

P. 9

À propos de la loi ELAN

Commentaire sur le projet de loi É.L.A.N.

P. 12

Les grands entretiens à Rennes

P. 13

Pour une architecture solaire

Édition : Syndicat de l'Architecture

24 rue des Prairies 75020 Paris

+33 1 43 61 02 91

administration@syndicatdelarchitecture.com

www.syndicatdelarchitecture.com

Publication Trimestrielle

Directeur de publication :

Lionel Dunet

Chargée de publication :

Françoise Groshens

Réalisation graphique :

Nicole Valentin nicoleva@free.fr

Imprimeur : Sintez 20 bis rue Louis Philippe

92200 Neuilly sur Seine

Numéro CPPAP : 0519 G 93681

Alors, penser corporatisme à partir de tels chiffres est bien léger et l'ouverture du droit de concevoir pour tous bien irréflecti ! Laisser aux grandes entreprises et à leurs dessinateurs le soin de faire demain l'essentiel des logements en France avec les chemins de grues bien connus des années soixante est une insulte à la culture. Henri Ciriani nous disait, lors des premiers grands entretiens de Juin 2017 : « L'architecte est un miracle, c'est quelqu'un qui se lève le matin pour améliorer le monde, c'est un fou furieux et s'il travaille la nuit, c'est parce qu'à ce moment là, personne ne lui dit "non"... »

Pendant les mêmes entretiens, Jean Nouvel disait : « ...je crois que l'architecte est à un carrefour depuis lequel il voit beaucoup de choses et je crois que c'est la dernière place où il faut se taire. Avec ce qu'on voit, on a en main un certain nombre de paramètres et les moyens de comprendre que beaucoup de personnes n'ont pas. » Il nous reste beaucoup à faire pour améliorer le monde en commençant par convaincre les politiques à tous les niveaux que notre rôle n'est pas d'agrémenter des façades mais de les aider à aménager un espace amène et durable pour tous leurs concitoyens.



Images extraites du film *Le Livre Blanc des Architectes*, manifestation réunissant le Syndicat de l'Architecture, l'UNSAFA et l'Ordre des Architectes en date du 07 février 2004

CONCOURS OUVERT D'IDÉES POUR LE LOGEMENT

APPEL

Le Syndicat de l'Architecture a décidé de lancer un concours d'idées sur le logement, ouvert à tous les architectes français.

POURQUOI ?

Le gouvernement prépare actuellement un projet de loi ELAN qui concerne le logement dans son ensemble.

Si l'on peut saluer l'objectif de libérer du foncier, d'alléger les procédures d'aménagement, de favoriser la mixité sociale, de revitaliser les centres villes ou encore de rendre la totalité des logements adaptables et non plus accessibles au handicap, on peut regretter une fois encore que l'Architecture ne semble pas avoir sa place dans le débat.

Au contraire, les opérateurs du logement social sont mis en difficulté financière depuis le vote de la loi de finances pour 2018 et construiront moins, la procédure de conception-réalisation est prolongée jusqu'en 2021 pour éviter celle des concours, et la construction

de bâtiments préfabriqués fortement encouragée pour aller plus vite !

Si les concours d'architecture ont permis la réalisation de bâtiments exemplaires, ils ont perdu peu à peu l'ouverture de la commande du fait d'exigences contraignantes comme le chiffre d'affaires ou des références équivalentes à l'objet du concours et datées de moins de trois ans. Le Syndicat de l'Architecture aimerait pour sa part qu'en France, à l'instar de la plupart des pays d'Europe, un certain nombre de concours soient « ouverts » pour voir l'Architecture s'enrichir.

LE LOGEMENT ET L'ARCHITECTURE

Dès les années 20, les architectes se sont penchés avec sérieux sur la question du logement, considérant qu'il fallait

offrir au plus grand nombre de nouvelles qualités de vie. Eau courante, électricité, prolongements extérieurs, espace et lumière. Le travail des CIAM* a jeté les bases d'une autre pensée sur l'habitat tout comme les constructivistes russes et bien sûr le Bauhaus en Allemagne.

Les destructions de la seconde guerre mondiale ont nécessité un programme de reconstruction de grande ampleur qui durera jusqu'au milieu des années 70. Les théories du mouvement moderne sur l'urbanisme et la production de masse de logements ont donné naissance aux grands ensembles, interprétation audacieuse de ces théories et à juste titre fortement décriés aujourd'hui. En 1971, l'État a mis en place le « Plan Construction » intégrant les Programmes Architecture Nouvelle (PAN) qui vont voir éclore de nom-

breuses propositions quant au concept du logement. Les lauréats se verront confier des projets qui mettront en œuvre des surfaces plus grandes, des typologies nouvelles mais aussi des organisations urbaines en rupture avec les tours et les barres qui prévalaient jusqu'alors.

Cette nouvelle architecture dans le domaine du logement a été accompagnée par une politique architecturale ambitieuse pour les constructions publiques sous le premier septennat de François Mitterrand, avec la création de la loi MOP et l'ouverture de la commande d'architecture grâce aux concours. Les années suivantes n'ont malheureusement pas été favorables au secteur du logement.

Plusieurs facteurs ont participé à l'augmentation du prix de vente des logements :

- l'accumulation des normes ;
- la densification des villes, qui a raréfié le foncier et en a augmenté la valeur ;
- la politique d'aide au logement privé : subventions, défiscalisations, ont eu pour effet pervers une augmentation mécanique du prix de vente des logements, accentuée par les plus values attendues par les promoteurs.

Avec pour conséquence, une réduction drastique de la surface des logements.

Doit on baisser les bras et convenir que l'espace du logement est prédéterminé par son prix de revient et ignorer ainsi les nouveaux besoins générés par les évolutions de la famille et des nouvelles pratiques sociales ?

Doit on accepter la suppression des concours pour les projets de logements sociaux ?

Doit on admettre la remise en cause de la loi MOP en retirant aux architectes la mission de contrôle des travaux ?

Doit on se résoudre à voir l'industrie du bâtiment se substituer au travail de l'architecte en retrouvant des politiques de modèles servies par des chemins de grues ?

Le Logement EN Questions

concours d'idées ouvert et anonyme sur le logement en France

■ Communiqué de Presse

Le Syndicat de l'Architecture lance un concours d'idées ouvert et anonyme sur le logement en France.

Pourquoi un appel d'idées? Le propos de cet appel aux architectes français est bien le logement dans l'absolu, aussi bien pour les citoyens éligibles au logement social que pour ceux qui au delà des « seuils » ont beaucoup de mal à se loger. S'agit-il de trouver la typologie idéale que l'on irait répéter sur l'ensemble du territoire en ignorant les contextes sociologiques, géographiques, économiques ou climatiques? Chacun des architectes saura se détacher des standards pour proposer des solutions adaptées au contexte qu'il maîtrise, logement répondant aux nouvelles pratiques sociales, aux articulations de logements entre eux, à la réhabilitation ou la transformation de bureaux, entrepôts, ou autres lieux bâtis en logements ou sur des projets très économiques pour les sans abri. Ce que nous attendons c'est un florilège de projets qui démontrera la capacité des architectes à répondre avec pertinence aux attentes des citoyens.

Ce concours s'adresse à tous les français architectes diplômés en architecture, seuls ou en équipe, ainsi qu'aux architectes européens associés à un architecte exerçant en France.

Conditions de participation :

- * Prérinscription et téléchargement des documents détaillés : à partir du 30 Avril 2018, sur le site du concours : www.lelogementenquestions.fr
- * Date limite d'inscription définitive : le **14 Juillet 2018 à minuit** : un paiement de 30€ sera à faire en ligne, par virement ou par chèque à l'ordre du Syndicat de l'Architecture. Cette caution sera remboursée à tout candidat inscrit, remplissant les conditions et ayant remis un projet.
- * Les projets devront être envoyés sous forme dématérialisée sous un seul A2 en format PDF par email à l'adresse suivante: rendu@lelogementenquestions.fr
Avant le 30 Juillet 2018 à minuit.
- * Le jury se réunira dans la première quinzaine de Septembre 2018.

Toutes les propositions seront exposées à Rennes (Bretagne) lors des troisièmes Grands Entretiens sur l'Architecture organisés par le Syndicat dans le courant du mois d'Octobre 2018. **Des prix d'une valeur totale de 17000 €** seront attribués aux cinq meilleures propositions dont un **premier prix de 7000 €**.

INFOS PRATIQUES : www.lelogementenquestions.fr | contact@lelogementenquestions.fr | Tel : +33 1 43 61 02 91

HOUSING IN QUESTION(S)

The Syndicat de l'Architecture is launching an open and anonymous ideas competition on housing in France.

The competition is open to all French architects who are qualified in architecture, working alone or in a team, as well as European architects associated with an architect working in France.

Participation conditions:

- Pre-registration and downloading detailed documents from 30 April 2018 via the competition web site: www.lelogementenquestions.fr
- Final deadline for registration: 14 July 2018 at midnight. A payment of €30 must be made on line, by transfer, or by cheque made payable to Syndicat de l'Architecture. That deposit will be refunded to any registered applicant who meets the conditions and who submits a project.
- Projects must be sent in dematerialised form under a single A2 in PDF format by e-mail to the following address: rendu@lelogementenquestions.fr before 30 July 2018 at midnight.
- The jury will meet during the first fortnight of September 2018.
- All proposals will be exhibited in Rennes (Brittany) during the third edition of the Grands Entretiens sur l'Architecture (Great Conversations on Architecture) organised by the Syndicat during October 2018.
- Prizes to a total value of €17,000 will be awarded to the five best proposals, including a first prize of €7,000.

Il faut repenser la chaîne de production toute entière du logement, les architectes peuvent y participer dans leur travail. Sans doute manque-t-il actuellement en France des centaines de milliers de logements sociaux, mais si l'on y ajoute les demandes de logements intermédiaires, en location ou en accession, on dépasse largement le million. On ne peut pas non plus ignorer le problème crucial des sans-abris qui concerne sans doute plus de quatre millions de personnes.

Face à ces inquiétudes, dès Janvier 2018, le Syndicat de l'Architecture a lancé l'idée d'interroger les architectes sur ce que pourrait être le logement de demain.

L'APPEL D'IDÉES

Le propos de cet appel aux architectes est bien le logement dans l'absolu, aussi bien pour les citoyens éligibles au logement social que pour ceux qui

au delà des « seuils » ont beaucoup de mal à se loger.

S'agit-il de trouver la typologie idéale que l'on irait répéter sur l'ensemble du territoire en ignorant les contextes sociologiques, géographiques, économiques ou climatiques ?

Chacun de vous saura se détacher des standards pour proposer des solutions adaptées au contexte qu'il maîtrise.

La proposition pourra porter par exemple :

- sur un type de logement répondant aux nouvelles pratiques sociales,
- sur des articulations de logements entre eux,
- sur un ensemble un peu plus important, situé ou non...
- sur la réhabilitation ou la transformation de bureaux, entrepôts, ou autres lieux bâtis en logements.

Ce que nous attendons c'est un florilège de projets qui démontrera la capacité des architectes à répondre avec pertinence aux attentes des gens.

Suivant les ressources locales et les savoir faire qui y sont attachés, on pourra imaginer des constructions en bois, en terre...

On pourra aussi s'intéresser au montage de projets de logements comme des structures participatives.

Bien sûr on s'intéressera à des densités plus ou moins importantes, en évitant toutefois la maison individuelle isolée, car la consommation d'espace foncier génère des coûts d'investissement et de gestion et ne favorise pas le lien social.

Bref une grande liberté d'approche.

Toutes les informations sur les conditions de participations et sur les documents à fournir pour répondre au concours d'idées, se trouvent sur :

www.lelogementenquestions.fr.

FORMATION

PROJET DE LOI

« Pour la liberté de choisir son avenir professionnel »

Emmanuel Macron en campagne a dénoncé le système opaque, inégalitaire et inefficace de la formation professionnelle.

Il promet
« **la mère de toutes les réformes** », celle qui va tout clarifier...

Pour la clarté, c'est pas gagné ! Et si l'on peut espérer une collecte plus efficace et une gestion plus rigoureuse des fonds, on peut légitimement s'inquiéter du flou de certaines mesures et notamment de la contradiction entre montant de collecte et affectation des fonds...

Ainsi, pour la branche architecture, la collecte actuelle représente 10 millions d'euros (comprenant la contribution conventionnelle de 3.2 millions d'euros) pour 40 000 salariés.

Si le CPF (Compte Personnel de Formation) de chaque salarié se voit doter de 500 € annuellement (au prix du marché actuel cela représente 14h de formation au lieu de 30h actuellement*), il faudrait une collecte de 20 millions d'euros.

Les 13.2 millions d'euros manquants, on les trouve où ?

A ■ dans le budget de l'état... ou des régions ?

B ■ dans une augmentation de la contribution formation des entreprises ?

C – dans les caisses de la CDC (Caisse des Dépôts) ?
....*

Et où trouve-t-on l'argent pour financer

Les frais de collecte par les URSSAF et de gestion des fonds par la CDC
Les plans de formations des entreprises

Le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) (300 millions d'euros)

L'Agence France Compétences

La formation des demandeurs d'emploi actuellement financée par un prélèvement de 13% sur les collectes de branche

Le fonctionnement des OPCA transformés en Opérateurs de Compétences

En gros, on passe d'un système solidaire et décentralisé à un système individualiste et ultra-centralisé. Bienvenue dans le nouveau monde en marche vers des lendemains qui déchantent !

* **Les organismes de formation vont-ils diviser par deux leurs tarifs horaires ?**

* **Bonne réponse vraisemblable : (réponse B)**

Jean-François CHENAIS

UNE RÉFORME TOUS LES CINQ ANS

Le projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » présenté en Conseil des Ministres le 27 avril dernier par Mme Muriel Pénicaud, Ministre du Travail, entend métamorphoser le système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Il suscite déjà des réactions contrastées et promet de vifs débats au Parlement. Cette énième réforme s'appuie en partie sur l'accord national conclu le 22 février par les partenaires sociaux au niveau interprofessionnel mais le Ministère en a complété les propositions.

Quelques points clefs pour comprendre ce qui est en jeu désormais :

■ Le Compte Personnel de Formation (CPF) sera valorisé en euros et non plus en heures. Les formations seront accessibles via une application informatique, permettant l'inscription directe et le paiement de la formation, sans passer par un intermédiaire. Tous les salariés verront leur CPF crédité de 500 € par an, plafonné à 5000 €. Les personnes sans qualification (infra CAP) recevront 800 € avec un plafonnement à 8000 €. Le taux de conversion heures-euros n'a pas été défini pour les personnes disposant déjà d'un CPF, soit environ 5 millions d'individus. Les salariés à temps partiel seront crédités prorata temporis.

■ Les formations seront accessibles via une application informatique, permettant l'inscription directe et le paiement de la formation, sans passer par un intermédiaire. Cette application permettra en outre de connaître les droits acquis, les formations certifiantes dans chaque bassin d'emploi, le taux de satisfaction des stagiaires et celui d'insertion dans l'emploi. L'application devrait être disponible à partir de 2019.

■ Les entreprises s'acquitteront d'une seule cotisation (CUFPA, cotisation unique de formation professionnelle et d'apprentissage) au lieu de deux

actuellement à volume inchangé soit 1,68 % pour les entreprises de plus de 11 salariés et 1,23 % pour celles de moins de 10.

■ Les sommes destinées à la formation seront désormais collectées par les URSSAF qui les transféreront à la Caisse des Dépôts et Consignations. La modification des circuits financiers et la substitution des URSSAF aux OPCA n'interviendront qu'à fin 2020 ou 2021.

■ Les OPCA gérés paritairement seront remplacés par des Opérateurs de Compétences (OC) eux aussi gérés paritairement qui devront financer les CFA, les plans de formation des TPE/PME et pourront construire des diplômes avec les branches professionnelles qui le souhaiteraient.

■ L'Agence France-Compétences remplacera trois instances nationales actuelles (COPANEF, CNEFOP, FPSPP). Elle sera gérée par l'État, les partenaires sociaux et les Régions. Parmi ses missions, l'Agence assurera notamment la régulation des prix des formations qui varie actuellement fortement selon les prestataires (de 1 à 6 en matière d'apprentissage par exemple). L'agence régulera également la qualité des formations en définissant un cahier des charges que devront accepter les organismes de formation pour être certifiés et, dès lors, bénéficiaire de prise en charge.

■ Un financement spécifique sera dédié au Conseil en Évolution Professionnelle (CEP). Cette structure accompagnera gratuitement toute personne qui souhaite évoluer dans son parcours professionnel (définir un projet ou faire le point). Le CEP sera géré par l'État, les Régions et les partenaires sociaux. Il en est prévu un par région qui après appel d'offres sélectionnera un ou plusieurs opérateurs.

■ Enfin, un système particulier sera mis en place pour, à partir d'une cotisation versée par l'ensemble des entreprises, venir en aide au plan de formation des

entreprises de moins de 50 salariés (mutualisation asymétrique).

Il n'est pas acquis que les objectifs de simplification mis en avant par la Ministre pour justifier ses propositions soient totalement perçus par les différents acteurs des deux domaines rassemblés dans le titre I du projet de loi.

Avant que ne s'ouvre le débat visant à entériner la quatrième réforme du système, notons que les Régions ont déjà dénoncé un passage en force du Gouvernement. Le communiqué du 27 avril diffusé par Régions de France recense 700 CFA menacés de fermeture.

Les branches professionnelles devront être attentives aux évolutions de ce projet qui est programmé pour passer en Commission à l'Assemblée Nationale le 29 mai et être débattu en séance publique durant la deuxième quinzaine de juin. Les débats au Sénat sont prévus courant juillet pour une adoption définitive souhaitée par la Ministre fin juillet, début août.

NB.

Pour les passionnés de ce type d'aventure, le Conseil d'État, saisi par le Gouvernement, a rendu fin avril un avis mentionnant des observations qui sur certains points mériteront des ajustements car l'imprécision des dispositions repérées sont susceptibles d'être attaquées devant le Conseil Constitutionnel.

2004 / 2009 / 2014 / 2019 sont les dates de réforme qui, à l'évidence, révèlent qu'il s'agit bien d'un domaine stratégique mais excessivement technique !

**Elisabeth TOLLU,
est ancienne directrice générale
d'OPCA*

**Bernard DUCROIX,
est ancien directeur général d'OPCA,
actuellement conseiller spécial
de la branche en matière de formation
et membre de CTL.*



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN RÉGIONS

Détail

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 MAI 2018

L'Assemblée Générale Ordinaire 2017 du Syndicat de l'Architecture a eu lieu le samedi 26 mai 2018, de 10h à 12h30, généreusement accueillie dans les beaux locaux de l'Ecole Spéciale d'Architecture, au 254 boulevard Raspail dans le 14^e arrondissement de Paris.

Elle a été suivie de la projection d'un film « Utopies réalisées » (produit par la Région Urbaine de Lyon, Média Pro, 2008) puis d'un débat sur la Loi Elan et le projet de Concourt Ouvert d'Idées sur le logement, porté par le Syndicat.

Le Conseil d'Administration du Syndicat a renouvelé 4 postes : 3 administrateurs réélus en les personnes de Jacques Puissant, Françoise Groshens et Pierre Petropavlovsky et un suppléant en la personne d'Ikbal Bouaita à l'unanimité.

Nouvelle dynamique dans le Sud

Nouveau cercle de réflexion.

Notre ambition est de créer un cercle de réflexion à l'échelle régionale, correspondant au cordon littoral méditerranéen de la région occitane, avec des réunions mensuelles, avec un thème particulier pour chaque réunion : réflexions et actions.

Le 15 mai dernier s'est tenue une première réunion du Syndicat de l'Architecture à Montpellier, chez nos confrères Nathalie Portal et Richard Teissier. Nous étions une vingtaine.

En introduction, j'ai présenté le Syndicat de l'Architecture, sa Charte et la composition du nouveau CA ; j'ai fait un point sur son rôle son implication dans les négociations paritaires, j'ai donné des informations sur « les Grands Entretiens », passés (Paris, Bordeaux) et à venir (Rennes).

Il était aussi important de montrer la spécificité du Syndicat de l'Architecture,

notamment dans sa défense de la vocation culturelle et sociale de l'architecture/

La loi ELAN s'est imposée comme le thème de cette première réunion.

Tous s'inquiètent de la dissolution de la loi MOP qu'elle contient : privatisation des grands projets d'urbanisme, suppression des concours d'architecture.

La question des concours pose celle de leur accès, pour les nouveaux architectes notamment ; il est apparu qu'une refonte des concours d'architecture est indispensable, tant pour les dossiers de candidature, les critères de sélection, que le contenu des réponses.

D'un autre côté, il faut engager un dialogue avec les bailleurs sociaux pour comprendre pourquoi, pour grand nombre d'entre eux, ils s'opposent aux concours d'architecture, pourquoi ailleurs, ils favorisent les procédures de

conception-réalisation. Prendre acte de leurs critiques pour une évolution intelligente des pratiques. Un projet de table ronde est lancé.

Nous prenons aussi contact avec des députés du parti majoritaire pour argumenter contre un certain nombre d'articles de la loi Elan, et promouvoir des amendements.

Le Syndicat apporte une voix singulière au débat sur l'Architecture, un lieu de liberté pour les rencontres entre confrères, pour le dialogue avec nos partenaires, publics et privés, maîtres d'ouvrage et entreprises.

La parole de chacun est bienvenue.

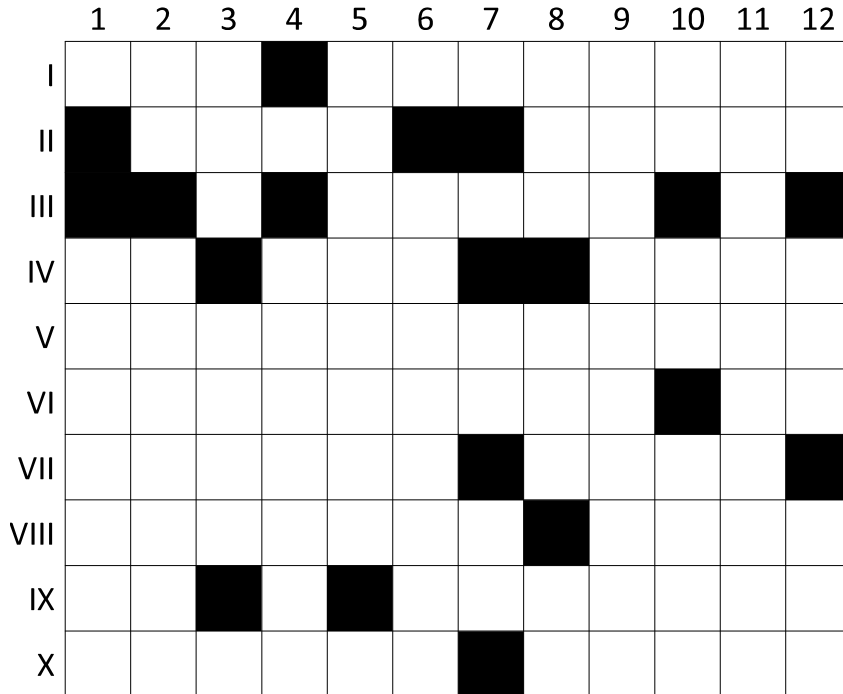
L'intelligence collective est toujours plus riche.

Notre prochaine réunion aura lieu le **mardi 19 juin 2018, à 18h30**, chez Nathalie Portal et Richard Teissier.

Notre confrère Alexandre Neagu nous présentera son travail de recherche sur la production du logement collectif en France.

Le syndicat ne manquera pas de vous tenir informé de ses prochaines actions.

Philippe CAPELIER



MOTS CROISÉS DES ARCHITECTES par XB et FG

Horizontalement

- I** : Élimine – À sa clôture, on peut faire sa déclaration fiscale
- II** : Il permet de réfléchir – Complètement raté !
- III** : Connus des amateurs de vin rouge
- IV** : Nanogramme – Mal-comprenant – Il peut être mauvais
- V** : Il faut un syndicat pour la défendre
- VI** : Regrouper dans un tuyau – Énergie renouvelable
- VII** : Faire en sorte de passer à côté – Aérien outre-Rhin
- VIII** : Certains concours peuvent en être une ! – Les têtus ne varient pas d'un seul
- IX** : Les géomètres chinois l'utilisaient – Baisses du niveau
- X** : Subit un échec – Souvent associé au vice

Verticalement

- 1** : Utile pour nettoyage sans grande échelle
- 2** : Vieux do – Bons pour la décharge
- 3** : Elle passe dans les conduits – Voûte autoportante de 1958
- 4** : Spécialité des A.B.F.
- 5** : On peut le faire avant de peindre
- 6** : Hélas, il est sans effet sur les vieilles pierres !
- 7** : Existes – Terminaison féminine
- 8** : Les plus démunis en bénéficiaient – Compte Épargne Logement – Résumé d'une vie de labeur
- 9** : Le faire est la vocation première de l'architecte
- 10** : Intervalle de confiance ou Internationale Communiste – Soit l'un soit l'autre – Navet pour un architecte
- 11** : Inévitables pour les rendus de concours ?
- 12** : Europe Écologie – Il suit le bis – Remplacé par ISO

Attention : il faudra se rendre sur

www.syndicatdelarchitecture.com pour y trouver la solution !

Bulletin de cotisation ou d'adhésion à remplir et à adresser au Syndicat de l'Architecture : 24-26 rue des Prairies 75020 Paris

Nom Prénom Date et lieu de naissance : le/...../..... à

Adresse Téléphone

Adresse mail

J'adhère au syndicat de l'Architecture et m'engage à en respecter la Charte et la faire vivre. Ainsi qu'à régler ma cotisation annuelle.

Je Soutiens à l'abonnement annuel du trimestriel Le Journal du Syndicat de l'Architecture (Facultatif).

Barème cotisation annuelle :

Employeurs et Libéraux 160€

Employeurs et Libéraux avec moins de cinq ans d'installation: 50€

Honoraires Retraités actifs : 30€

Abonnement au journal :

Abonnement annuel pour 4 numéros 16€

Signature :

À

le/...../.....

A réception de votre chèque nous vous retournerons un justificatif de paiement ainsi que votre carte d'adhérent pour l'année en cours.



VOTRE ÉPARGNE
SALARIALE
EST PORTEUSE
D'AVENIR

1,7 TONNE
DE CO₂ ÉVITÉE PAR MILLIER
D'EUROS ÉPARGNÉ

Qui a dit que l'épargne salariale ne pouvait pas servir de grands projets ?

Parce qu'épargner c'est préparer l'avenir, Humanis propose aux entreprises des solutions d'épargne salariale qui participent à la transition écologique et à la réduction de l'empreinte carbone, favorisent l'économie locale par des investissements en région et financent des initiatives solidaires en faveur de l'emploi.

humanis.com

À propos de la loi ELAN

« Pardonne leur car ils ne savent pas ce qu'ils font »

Le gouvernement s'apprête à crucifier les architectes pour faire plaisir aux marchands du temple.

Il est vrai que c'est triste de vouloir faire le bien et d'omettre en même temps de mesurer les conséquences de la mise en pratique de cette ambition.

Vouloir loger dignement ses administrés est une bonne chose, un acte chrétien qui aurait fait plaisir à l'abbé Pierre, mais le faire au mépris d'autres valeurs est carrément irresponsable.

En effet, ce gouvernement a commencé très fort en s'attaquant à l'aide personnalisée au logement. Je te donne moins mais je demande aux organismes du logement social de baisser ton loyer. Les dits organismes réagissent, car comment construire plus et moins cher si l'on diminue leurs ressources ?

Qu'à cela ne tienne leur répond-on, regroupez vous avec des gros maîtres d'ouvrages sociaux...et puis n'hésitez pas à acheter des logements aux promoteurs privés, vous n'aurez plus qu'à gérer votre patrimoine !

C'était un peu beaucoup, et le lobby des HLM de monter au créneau pour dire : « on peut s'arranger peut être, ne nous obligez plus à faire des concours d'architecture pour réaliser nos opérations, faites en sorte que nous ne soyons plus obligés de donner aux architectes la mission de suivi des travaux, maintenez les procédures d'exception à la loi MOP comme les conception constructions, permettez nous du coup non seulement de construire avec qui l'on veut mais aussi ce que l'on veut en dehors des logements, c'est à dire des écoles,

des crèches et autres constructions publiques ! »

Pas bête l'Union Sociale de l'Habitat !

Et voilà comment un projet qui contenait quelques bonnes choses, comme l'abandon de certaines normes abusives ou la simplification de certaines procédures administratives devient un monstre qui nous mène tout droit aux chemins de grue des années soixante et à la pauvreté de l'architecture du logement.

On ne peut pas demander à ceux qui ont planché sur la loi ELAN d'être tous cultivés, mais puisqu'il y a un ministère de la Culture, ils auraient pu prendre la peine de lui demander si la disparition de l'Architecture était grave ou pas !

Depuis fort longtemps l'Architecture apparaît comme le premier des Beaux Arts. Quelle mouche pique donc ceux qui décident soudain de la jeter aux oubliettes. On nous répondra qu'il n'en est rien, et que l'Architecture française est portée haut dans le monde entier par quelques célébrités. Certes mais là n'est pas le sujet et d'ailleurs les quelques célébrités françaises partagent aussi les valeurs que nous tentons de défendre ici.

En effet l'Architecture est un art particulier qui s'intéresse surtout au mieux être de l'humanité qu'elle héberge. L'architecte qui la sert a pour mission première d'offrir à ceux qui vont habiter les lieux qu'il conçoit un espace fonctionnel bien sûr mais aussi épanouissant. Que le projet construit soit également beau est important parce que l'Architecture n'est pas seulement

réservée à ceux qui l'occupent mais parce que c'est un art du visible, opposable aux tiers pourrait-on dire.

On ne construit pas tous les jours des palais ou des musées, par contre le logement est partout et s'il est laid, mal situé, mal commode, étriqué, c'est une insulte à la société des hommes.

Revenons quelques instants sur l'après dernière guerre, la reconstruction, les ZUP et autres productions de masse du logement. On nous dira que nous n'avions pas le choix...que le foncier était trop cher et que les champs de betterave étaient presque gratuits. S'est-on posé à l'époque la question de savoir quelles pourraient être les conséquences sociologiques de ces concentrations ? Non et ce n'étaient pas des architectes qui étaient aux commandes de cet urbanisme, mais des ingénieurs de grands corps de l'Etat qui décidaient et déjà de grandes entreprises qui imposaient leurs techniques.

Un réalisateur de cinéma nous a confié un jour que nous faisons un peu le même métier. Un producteur souhaite me confier un projet, je l'écris puis le développe. Je m'entoure des compétences nécessaires, acteurs, caméramen, preneurs de son, éclairagistes, monteurs etc... Chacun est professionnel et pourra me donner son avis sur tel cadrage ou telle séquence. Je l'écoute attentivement mais mon rôle tout au long du processus est de ne pas perdre de vue l'objectif que je me suis fixé.

C'est bien la même chose pour l'architecte qui pour mener à bien son projet

va s'entourer de toutes les compétences nécessaires, ingénieurs, spécialistes multiples, les écouter ou les interroger mais au bout du compte c'est bien lui qui fera les choix pour atteindre l'objectif qu'il s'est donné. Le projet ainsi conçu sera confié à des entreprises pour sa réalisation et ici encore l'architecte devra rester vigilant pour éviter les « variantes » proposées par les dites entreprises qui sont une maladie bien française.

Alors saucissonner la loi MOP pour faire plaisir à ceux qu'elle dérange est une aberration.

Au début des années 70 l'Etat a interrogé les architectes sur ce fameux logement pour savoir si l'on pouvait imaginer des alternatives aux tours et aux barres. Cela s'appelait le plan construction incluant le Programme Architecture Nouvelle. Cette politique a redonné des lettres de noblesse à l'Architecture du logement, à son insertion dans des quartiers déjà urbanisés, puis il y a eu la création de la MIQCP (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques) qui a mis fin aux politiques de modèles bien aimées des grandes entreprises du bâtiment, puis la généralisation des concours pour les constructions publiques, puis la loi MOP.

Jamais l'Architecture française ne s'est aussi bien portée, appréciée par tous et bien au delà de nos frontières.

Ces politiques ont permis évidemment de faire apparaître de nouveaux talents alors qu'aujourd'hui les exigences en matière de commande publique sont telles que les jeunes architectes ont peu d'espoir de construire un jour quelque bâtiment public que ce soit !

Après l'embellie qui n'aura duré qu'une vingtaine d'années, les majors du bâtiment n'ont eu de cesse de réclamer un retour aux privilèges d'antan, ces fameux modèles, alors que chacun sait

que le contexte est une donnée essentielle pour toute construction.

Pour ne plus avoir à utiliser l'argent public, on a même décidé de recourir aux PPP (Partenariats Publics Privés), ardemment défendus par les mêmes majors et leurs banques d'appoint. Si les échecs répétés de ces procédures ont enfin fait réagir la Cour des Comptes en France mais aussi la Cour des Comptes Européenne, il n'empêche que les générations futures devront payer l'addition.

Que le Président de la République et son gouvernement veuillent réformer la France en l'époussetant dans bien des domaines est une chose, qu'il le fasse sans avoir pris la peine de réfléchir aux conséquences qu'entraîneraient des

cadeaux à certains lobbies en est une autre.

Monsieur le Président, l'Architecture ne survivra pas aux mesures que vous vous apprêtez à prendre.

En supprimant les concours, en réduisant le sens de la loi MOP, en laissant de côté la loi CAP, en imaginant déjà la suppression de la loi sur l'Architecture, vous préparez la France à une bien piètre image.

Faudra-t-il demander à Dieu, le Grand Architecte, de vous pardonner d'avoir rayé de la carte des Beaux Arts l'Architecture et ceux qui passionnément la servent ?

Patrick COLOMBIER

Commentaire sur le projet de loi É.L.A.N.

Les quatre grands sujets de la loi ÉLAN concernent le logement avec deux facettes :

construire plus, mieux, et moins cher, avec l'évolution du logement social, et l'amélioration du cadre de vie, et la réponse aux besoins de chacun.

C'est prometteur non ?

Qui peut être contre la loi Élan et ces objectifs pleins d'humanité ?

Qui ne souhaite pas le rajeunissement de nos structures de production du logement social et même de nos conditions de travail ?

Personne ne lève la main, mais l'analyse des articles de la loi commence à diffuser les craintes, les angoisses et la colère. Les bailleurs sociaux ont pris le premier coup avec la suppression des APL, et la demande de regroupement des organismes.

Aujourd'hui, les architectes soufflent leur révolte à grand trait de crayon, le crayon qui écrit, pas celui qui dessine.

Car justement, la loi semble oublier celui qui conçoit, qui met en forme, qui dessine, redessine le paysage, les bâtiments, celui qui imagine avant de construire.

Ce savoir faire de l'architecte indispensable, unique, et précisément dans les différents objectifs que se donne la loi.

Des exemples ?

(TITRE 1^{er}, Chapitres I à VI, articles 1 à 24)

Bon, pour construire mieux et moins cher, il n'est pas suffisant et nécessaire de **minimiser la phase de conception des architectes juste avant d'utiliser de mauvais matériaux**, et en route pour les surfaces minimales, les sites anxio-gènes, les matériaux à nuisances, la vie rêvée dans des placards de PVC et de polystyrène. Un bon architecte est aussi un architecte armé pour **empêcher de mal faire**.

(articles 9 à 11, Chapitre III du TITRE 1^{er})

Bon, il faut aussi transformer des bureaux vacants en logements ? On se souvient de ces associations d'aide aux sans abris comme le DAL, qui en 2012 ont revendiqué la réquisition de 100 000 logements vacants, ou encore à Toulouse en 2016 demander de réquisitionner des bureaux vides depuis 6 ans à la veille de la trêve hivernale. Voilà une idée qui a semé un fort vent d'enthousiasme, on ne va pas aujourd'hui cracher sur la proposition ! Mais les architectes avec leurs groupements doivent être ceux qui vont adapter ces espaces et **en faire des logements, oui, mais mieux que décents** car le moment n'est plus à refaire les barreaux et les cigares que l'on se plaît aujourd'hui à dynamiter.

(article 54, Chapitre 1^{er} du Titre IV)

Bon, la loi ELAN souhaite aussi revitaliser les centres-villes. Bonjour monsieur le maire, vous voulez revitaliser votre petit centre ville et réaménager la place du village? Ah oui, les

grosses et belles maisons de la place sont vides et vous ne savez pas qu'en faire ? Oui, mais vous avez projeté de construire une maison de santé, et une salle polyvalente au rond point d'entrée sur la commune à trois kilomètres du centre près de l'EPAD. Alors, sur la place on y met des fleurs sur du rien ? Ce n'est pas sérieux Monsieur le maire. **Quand l'architecte arrive avant c'est mieux, après voyez vous c'est trop tard.**

(article 18, chapitre V du Titre 1^{er})

Bon, et puis on va construire des logements évolutifs pour s'adapter aux habitants tout au long de la vie. Enfin la loi handicap de 2005 va être revue au grand damne de certains, mais fort heureusement pour nous. On a l'espoir d'y regagner des surfaces perdues dans la généralisation de la loi à tous les logements, et d'échapper à l'enfer des substitutions/ dérogations avec l'invention des solutions à effet équivalent. Mais l'amélioration de la normalisation n'est qu'un volet de l'histoire et le logement évolutif n'est pas la solution du problème si pensé en terme de cloisons couteuses, difficilement mobiles et de réseaux redondants. Le logement évolutif est à réfléchir comme celui qui sera adaptable à tous les handicaps, pas uniquement au fauteuil, celui qui dans un immeuble est sujet à une évolution typologique, et pensé dans un ensemble avec des services communs. La encore la spécificité de la conception s'impose très en amont du logement unique et combien plus largement. **Qui le fait ?**

*(article 20, chapitre V du Titre 1^{er} ;
et article 28, chapitre II du Titre II)*

Or donc, les architectes crient : suppression des concours/ suppression de la conception, prolongation des marchés de conception réalisation/ main mise des grandes entreprises sur notre métier et sur les petites PME. Affaiblissement de la loi MOP et perte des missions complètes/ porte ouverte sur la suppression de nombreux marchés de maîtrise d'œuvre et sur la liberté de conception.

Nous voulons des concours ! Nous voulons des concours clament les architectes français soutenus par leurs confrères Européens trop contents d'y être admis, il n'y en a pas chez nous c'est trop bien chez vous, on vous admire !

Pourtant, il fut un temps ou les architectes se plaignaient des concours car trop peu souvent admis, et les concours pipés ? Trop mal rémunérés ! Et les délais de rendu intenable ? Et la surenchère des prestations par ceux là même qui participent ? Et la négociation finale qui fait perdre le samedi le concours gagné le vendredi sur le choix du président du jury, il est le meilleur mais ? Et puis, le concours n'a pas toujours été un gage de qualité, il faut le reconnaître et savoir aujourd'hui, c'est important, dénicher les erreurs dans l'organisation d'hier. **Car le concours, on l'aime**, c'est la mise en pression du concepteur, la motivation dopée vers l'idée, l'ouverture d'esprit du maître d'ouvrage qui s'accorde le plaisir du choix, la rationalité de la comparaison, la réponse anticipée au programme imaginé et débattu, le dialogue sur la mise en forme.

Par opposition, on connaît les choix faits sur les marchés à procédure adaptée. Nous y sommes les « Castafiore » de la note méthodologique, « Ah que je suis belle en ce miroir » sans cesse répété, pendant que nos ordinateurs impriment par milliers les feuillets insipides, quoique par-

fois importants, et **sans relation avec notre aptitude à faire et à bien nous entendre avec celui qui demande.** Car le concours c'est toujours la rencontre des équipes de conception et de maîtrise d'ouvrage sur le vif du sujet et non pas que sur les chiffres et les lettres.

Nous devrions ouvrir encore ces concours vers de nouvelles propo-

sitions, vers de jeunes équipes, pour donner à chacun la possibilité de participer et offrir des réponses plus variées. Nous devons sortir d'un système intéressant mais sclérosé. Pourquoi ne pas imaginer des concours plus ouverts peut être avec des remises de prestations différentes, plus légères, mais bien ciblées sur les vraies questions ?

Tout est encore à proposer.

Avec l'envie d'améliorer les conditions de travail des architectes, le syndicat de l'architecture lance cette idée forte et son concours ouvert sur le logement en question.

(www.lelogementenquestions.fr)

Bénédicte MEYNIEL

LES GRANDS ENTRETIENS

Le Samedi 20 octobre à Rennes

Retenez bien cette date !

Il sera « Question du logement » avec la remise des Prix du concours d'idées lancé par le Syndicat de l'Architecture.

Cela se passera au café des « Champs libres », Centre Culturel de Rennes, 10 cour des aliés, 35000 Rennes, dans le café du NEC Nouvel Equipement Culturel de Christian de Portzamparc. Lieu convivial à deux pas du nouveau quartier de la gare en renouvellement complet et de la Cité internationale Paul Ricœur, réalisée par Hérault Arnod architectures.

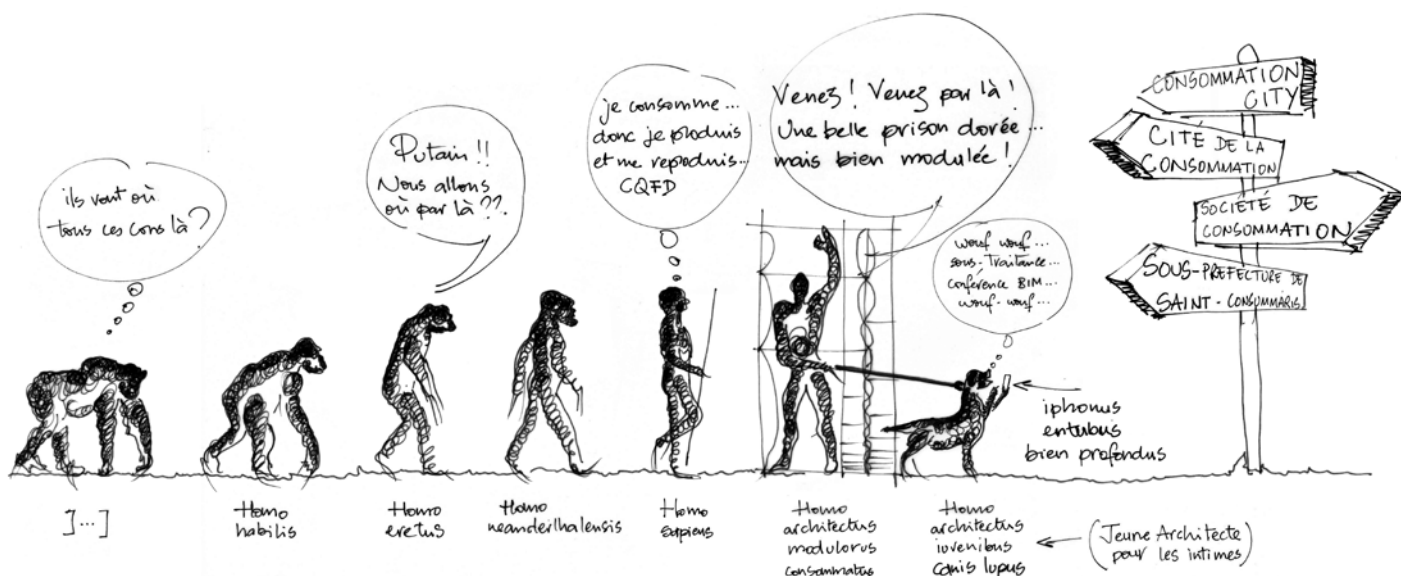
La journée commencera par une matinée de ateliers-débats où chacun d'entre vous pourra venir s'exprimer. Les deux ateliers auront pour thème : droit au logement et le logement en question. En fin de matinée, aura lieu la remise des prix du concours.

L'après-midi, sera consacré à une promenade architecturale dans la ville, guidée par des architectes rennais.

GRANDS ENTRETIENS



Façades extérieures : *Champs libres*, Centre Culturel de Rennes, projet du NEC Nouvel Equipement Culturel de Christian de Portzamparc.



Le « cynisme » du « concept » de « jeune architecte » : ou l'âge de l'architecte en « âge de chien ».

POUR UNE ARCHITECTURE SOLAIRE

Du cynisme athénien aux bénis des dieux

L'homo-sapiens contemporain – ce drôle de bipède ne désirant que consommer, produire et se reproduire – a parfois la mémoire qui flanche : elle est sélective, elle lui joue des tours et dépasse vaguement deux millénaires. Cette épaisseur bimillénaire est due aux mythologies monothéistes : comme à leur habitude, dès lors que l'on voit poindre le bout de leurs nez, ça sent le soufre (un certain barbu dirait l'opium).

Ceux qui se sont intéressés à un autre vieux barbu du XIX^e siècle – Charles Darwin – savent que les idées qui découlent de ses travaux peuvent nous permettre de nous arracher à l'accu-

blement de notre petit moi freudien pour prendre du recul : voyez-vous, poser un regard sur le monde à partir de la proue du Beagle, nous ramène inéluctablement à une épaisseur de plusieurs milliers, plusieurs millions, voire plusieurs milliards d'années.

Le détour par ces deux échelles (la première bimillénaire, la deuxième infiniment plus grande) sera nécessaire pour déchiffrer le titre indigeste de cet article. Commençons par la première échelle : arpenter les derniers siècles nous permet de voir que les mots vivent. Ils mutent même pour désigner un sens parfois orthogonal au sens premier.

Prenons le terme « cynisme » : il signifie en grec ancien « chien », se référant

à des individus se réclamant du chien : ce ne sont autres que Diogène de Sinope et ses compères. Radicalement matérialistes (encore un mot qui a muté, coïncidence ?), les cyniques proposaient et pratiquaient une philosophie concrète : la philosophie de ceux qui vivent une vie philosophique.

Cette école s'opposa aux idéologies dominantes d'alors, et prôna sagesse, humilité, jouissance de la vie et hédonisme de l'être et contesta la boulimie de l'avoir. Mais s'opposer induit des gagnants et des perdants. Et dans cette opposition, l'école cynique perdit la bataille.

Comme tous les perdants de l'histoire, les cyniques ne furent pas conviés à

l'écriture de cette dernière. Ils ont donc hérité d'un mot perverti : « cynique » ne désigne plus l'appartenance à cette grande école de pensée, mais caractérise plutôt l'immoralité d'une personne.

Revenons à la deuxième échelle évoquée plus haut : de nos jours, le chasseur cueilleur néo-consommateur – constitue l'essentiel de l'espèce soi-disant « dominante », une espèce qui vit encore dans l'illusion d'être « *un empire dans un empire* ».

Ce mammifère égocentré évolue d'une manière assez classique : il prend de l'âge d'une année solaire à l'autre, à chaque fois que la terre complète sa révolution autour du soleil : traversant ainsi les classes d'âge allant de l'enfance à la vieillesse en passant par l'adolescence, la jeunesse, la maturité...

Une exception cependant déroge à la règle : celle de la confrérie des architectes, une ethnie assez particulière dite des « architectes diplômés par le gouvernement » ainsi que celle de sa descendance dite « des architectes diplômés d'état habilités à la maîtrise d'œuvre en leurs noms propres ».

Cette ethnie prend de l'âge d'une manière inattendue. Elle n'a rien hérité de l'école cynique à part sa similitude aux chiens, mais dans la strate la plus superficielle qui soit : celle de la méthode du calcul de l'âge.

En effet, pour comprendre l'état de jeunesse d'un corps de cette « confrérie », il faut appliquer une méthode de calcul pointue similaire à celle utilisée dans la conversion de l'âge des chiens en âge humain : les architectes – en finissant leur formation à un âge avoisinant un quart de siècle – restent bloqués dans la jeunesse pendant approximativement une vingtaine d'années. En se confrontant à la difficulté de ces deux décennies, ils font face à quatre hypothèses d'évolution :

– Leur disparition de la jungle néolibérale des suites de la sélection naturelle « libre et non-fauscée ».

– Leur survie dans un état de précarité : ce groupe englobe l'essentiel de ceux qui exercent la chasse et la cueillette en libéral.

– La persévérance, constituant ainsi une minorité exerçant davantage dans la chasse et la prédation que dans la cueillette.

– Leur départ pour aller voir ce qu'il y a derrière la colline, et quitter à tout jamais cette ethnie désirant sauver le monde (à coup de façades « bien composées »).

Ces deux décennies passées, et ayant atteint un âge administratif se situant aux alentours de 45 ans - correspondant à un âge physiologique de 65 ans des suites de l'usure des charrettes (l'outil de cueillette de cette ethnie) – la minorité persévérante devient singulièrement carnivore (voire occasionnellement cannibale). Aux yeux de la confrérie, cette minorité arrive (enfin !) au stade de maturité.

Par enchantement, ces individus ne sont plus jeunes. Ils ne sont pas vieux non plus, et ne le deviendront pas. Enfin ils se sentent exister. En un mot : ils sont !

Ils sont architectes. Ils restent architectes. Ils le seront pour toujours.

Ils passent de la jeunesse perpétuelle à la maturité éternelle. Mère nature les a patiemment sélectionnés... Ce sont les « bénis des dieux ».

Le « concept » de « jeune architecte », ou l'anthropologie baratineuse :

« Jeunes architectes », « Bénis des dieux » ...ces personnages existent-ils vraiment ? Est-ce encore une fable ? Pour ceux qui cherchent la réponse : il aurait fallu être présent le 22 juin 2017 à l'école des beaux-arts de Paris aux « Grands Entretiens sur l'Architecture

#1 ». C'était un jeudi, il faisait chaud. L'air était plus lourd que d'habitude. La scène de distribution de couronnes de la fresque murale de l'amphithéâtre d'honneur y était peut-être pour quelque chose.

Ce jour-là, il s'agissait de débattre d'architecture, de la ville, de transmission, de l'avenir des architectes... Ces sujets primordiaux ont été intelligemment abordés. Mais le « concept » de « jeune architecte » n'a pas tardé à être mis sur la table.

Les jeunes architectes... « LES » jeunes ? « Les » est un article défini employé pour introduire un groupe identifié. Et l'identification dans ce cas précis se fait par la classe d'âge. Ce problème d'une nouvelle génération plus médiocre que la précédente a de tout temps existé. Il vit pleinement son éternel retour dans les débats, et arrive toujours comme un chien dans un jeu de quilles. Tout en voulant les protéger, on en veut aux maudits jeunes ; eux-mêmes s'en veulent : les jeunes sont absents, ils sont dépolitisés, ils ne lisent plus, ils adhèrent aux impérialismes culturels, ils dézinguent le métier, ils fument des joints...

Pour dépasser la bipolarisation naïve oscillant entre « vive la jeunesse » et « faut-il pendre les jeunes », essayons d'examiner la situation de plus près : ce problème des prédécesseurs et des successeurs est très souvent abordé en termes générationnels et en termes idéologiques. Pour rendre l'analyse intelligible, il serait intéressant de s'appuyer sur un exemple parlant liant deux générations et exprimant une vision du monde : prenons à titre d'exemple le minimalisme comme courant de pensée pour essayer d'asseoir une grille de lecture.

Pour aborder en premier lieu l'analyse générationnelle, rappelons que le minimalisme est un courant artistique qui date de la moitié du xx^e siècle qui prône le dépouillement formel. Ce mouve-

ment est l'une des formes mutantes du modernisme. Il a prospéré et muté dans une situation devenue au fil du temps caractérisé par une accumulation de réglemmentations caduques, par des honoraires tragiquement en baisse, par une commande publique en panne qualitative... Tant et si bien que cette situation, « les jeunes » ne peuvent pas en être la cause, mais les héritiers. Leur en vouloir dans ce cas est insensé.

En effet, la grande limite de l'exercice qui consiste à argumenter en termes générationnels, c'est que l'on ne peut éviter de mettre tout le monde dans le même sac. S'arrêter aux « nous » et aux « vous », au « jeunes » et aux « moins jeunes » revient à contourner le problème. Ceci est d'autant plus vrai dans le cas où l'on s'adresse à des frères d'armes qui sont du même côté de la barricade.

Par contre, l'analyse générationnelle devient pertinente dans le cadre d'une étude comparative des conditions de la pratique. En l'espace de deux générations, le sens attribué à « jeune architecte » a évolué d'une manière effrayante. Ceci s'illustre à merveille dans le cadre des appels d'offre où ce concept règne actuellement en maître absolu. Il ne s'agit pas de nier l'importance de l'expérience acquise au fil des années dans l'acte de bâtir : un « béni des dieux » a bien sûr des qualités inhérentes à son expérience et ses longues années de travail. Mais il s'agit d'analyser le sens attribué à « jeune » dans le cadre de la mise en concurrence, puisqu'il y a, semble-t-il, une unanimité pour dire que le système actuel marche sur la tête.

Cette mise en concurrence élimine d'un côté et d'emblée « les jeunes qui débutent » (condamnation pour faute grave de jeunesse) ; et oblige de l'autre « les jeunes, plus tout à fait jeunes mais encore considérés comme tels » à s'agglutiner, mendier, courber l'échine pour avoir le droit - non d'exister mais - d'être considérés comme étant apte à

être accompagnés : un exercice délicat où le port de laisse et de la muselière est de rigueur.

Pour y remédier – et dans un élan de bonne volonté et de fausse subtilité – certains proposent la fameuse « discrimination positive ». Mais ils semblent ignorer que cette discrimination existe déjà. Elle tourne d'ailleurs à plein régime, mais en faveur de ceux qui n'en ont pas besoin (la favorisation des architectes ayant réalisé des projets de même type que celui dont il est question dans l'appel d'offre, ce qui n'appelle en rien à la créativité et à l'amélioration de la qualité architecturale).

Il est donc nécessaire de tordre le cou aux concepts flasques et glutineux de « jeune architecte », de « discrimination positive » et autres sottises de cet acabit. Quant au règlement de compte générationnel, il est inutile de s'attarder sur sa futilité avérée. Passons donc.

L'art délicat du recadrage, de la vocifération et du massage de dos

Recadrer suppose l'existence d'un cadre. Et dans le cadre actuel, analysons la situation en termes idéologiques : « l'impérialisme culturel » qui revêt notamment de nos jours les habits du minimalisme.

En réalité, ce qui se joue sous nos yeux est une hégémonie culturelle au sens Gramscien du terme. En effet, Gramsci nous explique que les idées dominantes dominent par la force. Mais paradoxalement, la domination s'opère avant tout par un consentement. Ce consentement est enfanté par une hégémonie culturelle : les idées qui semblent aller de soi.

Le minimalisme – qui n'est autre que l'une des têtes de gondole de cette hégémonie – ne peut être considéré qu'en termes esthétiques : le minima-

lisme incorpore les intérêts de certains. L'hégémonie culturelle de ces derniers implique nécessairement l'adoption de leurs intérêts par la multitude : tout en donnant à la multitude l'illusion de la « *nécessité qui serait de fabriquer un déficit de récit comme si c'était une conscience, comme si c'était une marque d'élégance.* ».

Il est important de souligner qu'au cours des dernières décennies, le dépouillement prêché initialement par le minimalisme a muté en austérité, pour finalement devenir résignation. La pureté rêvée par ce courant artistique, combinée au couple « modularisation-industrialisation » de l'architecture, a esquissé les prémises de ce qui se dessine sous nos yeux : le tableau des architectes agenouillés devant leur sort.

La dénonciation de l'économisme dans l'architecture – ou l'architecture des tableaux Excel – s'accompagne souvent à juste titre de celle du système normatif de plus en plus lourd et imposé. Mais, le minimalisme et les normes dénoncées ne sont que la partie émergée de l'iceberg. Et déplorer les conséquences sans s'attaquer aux causes revient à contempler le monde à travers le trou d'une serrure.

Dans ce cadre globalisé, la mécanique est bien plus vicieuse : nous avons d'un côté de plus en plus de normes, et de l'autre un marché de plus en plus « libre » (et de moins en moins faussé, d'après la légende) : le marché dérègle les honoraires et permet de baisser le coût des prestations intellectuelles et de la main d'œuvre. Simultanément, un système normatif rigide régleme des facettes bien déterminées, et permet de baisser le coût de construction et de fabrication, pour barrer ainsi la route à tout risque (écartant au passage l'ennemi juré de cette mécanique : l'intelligence créative).

Le but de tout ce cirque globalisé est de répéter à l'infini cette mécanique infernale « réglementation-dérèglementation » : réglementer d'un

côté, déréglementer de l'autre. La réglementation et la déréglementation dans ce cadre sont les deux faces d'une même pièce : ce sont les deux bras armés de la fameuse « main invisible ». Ce paradoxe incarne la mise en pratique d'une longue chaîne d'intérêts particuliers. Cette mécanique tente subtilement de faire croire que l'intérêt général pourrait se définir par la somme des intérêts particuliers.

Plusieurs voix s'élèvent pour dénoncer cette absurdité en marche, tout en brandissant un discours qui se consacre corps et âme à l'esthétique et délaisse trop souvent la politique (l'esthétique étant souvent réduite à la question du beau). Malheureusement, changer le monde ne peut se faire à l'échelle d'un projet architectural, et encore moins par le traitement de façade. Se battre pour son projet, donner le meilleur de soi est le devoir de tout architecte qui se respecte : c'est le service minimum. Mais dénoncer les conséquences d'une mécanique dans un cadre global et paradoxal, sans toucher à ce même cadre qui lui permet de se perpétuer : autant demander à une chèvre de me masser le dos.

Pour une architecture solaire

Une culture hégémonique, fâcheusement séduisante et envoutante, déploie son rouleau compresseur globalisé qui n'épargne rien ni personne. L'architecture n'en est que la victime collatérale. Faire ce constat n'est en aucun cas abdiquer.

Mais dès qu'il s'agit de pointer du doigt les sujets qui vont mal (et qui font mal), principalement deux meutes se mettent aux abois :

D'un côté, les défenseurs « des choses qui vont d'elles-mêmes » gesticulent et scandent – par ouïe dire – un petit oui, passif et anesthésié – souriant béatement au marché comme réponse à TOUT, au marché qui peut TOUT

résoudre – et méconnaissent le sens même du grand OUI à la vie.

De l'autre côté, les porte-drapeaux d'une vision figée sortent de leur terrier néo-conservateur aux senteurs de naphthaline, et réitèrent inlassablement que « TOUT était mieux avant », et considèrent que ce qui a été sera.

L'hystérisation des débats nous pousse à essayer de nous réinventer. L'expérimentation et la prise de risque sont des impératifs. Dire qu'une certaine destruction n'est pas irréversible n'est en aucun cas passéiste. Le progrès n'est pas toujours, et dans tous les cas, antinomique avec un retour en arrière sur certaines facettes bien déterminées : ce sont deux mécaniques à manœuvrer avec prudence. Il ne s'agit là en aucun cas d'une réconciliation des visions, et encore moins d'une synthèse molle. Il s'agit d'une tentative de dépassement des visions qui monopolisent féroce l'échiquier des idées

Voyez-vous, nous autres architectes, avons cette chance singulière d'avoir pour matière première les projets d'avenir des gens, et pour ambition de concevoir, rêver, réaliser et donner forme à leurs besoins.

Cet art de sculpter le temps long engendre inéluctablement de lourdes responsabilités. Ces responsabilités impactent le réel d'une manière tangible et génèrent des devoirs. Être engagé – dans le cadre d'un métier qui l'est par définition – n'est pas un choix, mais une fatalité, presque malgré nous. Presque.

Une vision tournée vers l'avenir peut paradoxalement trouver quelques points d'appui sur des idées développées au sein de cette école de pensée fondée il y a plus de deux millénaires et évoquée au début de cet article : l'école cynique. Cette école nous permet de poser un regard nouveau sur le titre : « Le cynisme du concept de jeune architecte ». Elle permet de balayer le sens trivial qui laisserait de prime abord entendre « L'immoralité de l'idée abstraite de l'architecte muselé ».

Elle consent à avoir pour projet : « La sagesse de l'idée concrète de l'architecte de l'immanence ».

En ce sens, et pour les jours de mauvais temps - quand le ciel est gris et que l'hiver semble interminable – il ne serait pas inintéressant de puiser ses forces auprès de Diogène : un jour, Alexandre le Grand aborda ce dernier – grand seigneur – et lui dit : « Demande-moi ce que tu veux, je te le donnerai... ». Diogène lui répondit : « Ôte-toi de mon Soleil. ».

Ikbal BOUAÏTA

1 *Beagle : Le navire de la seconde mission d'exploration de Charles Darwin entre 1831 et 1836.*

2 *Le 22 juin 2017, le Syndicat de L'Architecture a organisé une série d'entretiens sur le thème de la Transmission dans l'Amphithéâtre d'Honneur de l'École des Beaux-Arts de Paris. Cette journée a annoncé le développement de l'action nationale du Syndicat avec le cycle « Les Grands Entretiens sur l'Architecture », à consulter sur : www.syndicatdelarchitecture.com.*

3 *Rudy RICCIOTTI. Les Grands Entretiens sur l'Architecture #1 / l'architecture : un désir, une volonté, un engagement, un combat. L'école des beaux-arts de Paris, 22 juin 2017.*

4 *Adam Smith, Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, Livre IV, ch. 2, 1776 ; d'après réédition, éd. Flammarion, 1991, tome II p. 42-43.*